



Union Nationale des Syndicats Autonomes Santé et Sociaux Public et Privé

Le 01/03/2017

INFORMATION CSFPH

Le CSFPH de ce matin s'est tenu, avec Pierre de Montalembert pour seul représentant du côté syndical, puisque les autres syndicats ont mis à exécution leur menace de boycott.

La Directrice de la DGOS a pris la parole en début de réunion, sur le thème : les deux textes représentés sont les mêmes que ceux présentés le 9 février 2017. Ces textes requièrent des accords interministériels et la DGOS n'a pu obtenir d'avancée supplémentaire. Il ne s'agit pas d'une désinvolture de l'administration. Il est peu probable que nous parvenions à améliorer les choses d'ici la fin de la mandature mais la DGOS va essayer, sans s'engager pour autant. Pour les Ingénieurs, nous sommes allés le plus loin que nous pouvons aller en interministériel, aucune avancée n'est possible dans le cadre actuel.

Tous les amendements que nous avons présentés ont été rejetés par l'administration. La FHF s'est abstenue sur les textes, pas tant à cause du fond que de la forme (désorganisation des DRH induite par l'application du protocole PPCR et mesures imposées sans accompagnement financier des établissements).

Pour les Ingénieurs, après avoir beaucoup insisté, j'ai obtenu un engagement de l'administration à lancer un travail sur le rapprochement statutaire avec les autres versants de la Fonction Publique, la DGOS expliquant que le projet d'ordonnance sur la mobilité inter-fonctions publiques rendait ce rapprochement possible et que le corps des Ingénieurs paraissait bien s'y prêter.

Pour les directeurs des soins, la Directrice de la DGOS est de nouveau intervenue : la DGOS reconnaît l'apport des directeurs des soins et reconnaît la distorsion entre les attentes nées des discours (notamment celui de la Ministre devant l'AFDS à l'automne) et la réalité des changements. Elle est décidée à revenir auprès de la Fonction Publique et du Budget, mais les changements ne se feront pas d'ici la fin de la mandature.

Donc on peut mettre en avant deux éléments pour justifier notre présence :

- Nous avons obtenu l'engagement de la DGOS à avancer sur le statut des Ingénieurs dans le cadre des possibilités ouvertes par l'ordonnance mobilités.
- Les amendements des autres syndicats n'ont même pas été étudiés, puisque étant absents, ils ont été considérés comme y renonçant de fait. Nous, nous avons été au bout de la démarche et même si nous avons échoué à faire adopter nos amendements, nous nous sommes battus jusqu'au bout.

